Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215600206-20261019-702026BOHAL-DE

Département du Morbihan

Mairie de BOHAL 56140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13
Absents : 2
Délégation : 0
Votants : 13

Séance du 19 octobre 2026

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence de Alain de CHABANNES

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BURBAN Murielle, BUSSON David, LE LUEL Rémy, LE BRETON Bernard, COTARD Jeannette, COLLIAS Marie-Thérèse, MELLIER Arnaud, RENAUD Mickael, BURBAN Nathalie, LE JALLÉ David, HAMON Laurence, GUILLERON Jennifer.

ABSENTS excusés : BRAUD Jérémy PHILIPPE Aurélie

Date de convocation : 13 octobre 2026

Mme BURBAN Murielle est nommée secrétaire de séance

702026	**Contrat d'entretien de la station d'épuration et du réseau d'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'entretien et d'exploitation du système d'assainissement collectif confié à SAUR arrive à échéance le 31 décembre 2026. Il propose de ne pas laisser intervenir une reconduction du contrat pour une nouvelle période d'un an.

Il est proposé de notifier à SAUR, dans les formes et délais contractuellement applicables, la décision de mettre fin à la relation contractuelle à l'échéance du 31 décembre 2026 et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité du service jusqu'à la prise d'effet du nouveau marché.

Compte tenu de l'échéance du contrat actuel, il est proposé de lancer une consultation d'entreprises en vue de conclure un nouveau marché pour les prestations d'entretien et d'exploitation de la station d'épuration et du réseau de collecte des eaux usées. Le dossier de consultation sera publié sur la plateforme de dématérialisation Mégalis Bretagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser le lancement de cette procédure
- Habiliter Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires, à mettre à disposition les pièces de consultation, à analyser les offres et, sous réserve des règles de compétence et des crédits inscrits, à signer les actes nécessaires à l'issue de la procédure.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 03/11/2026
Alain de CHABANNES, Maire